

N° 4- 10 novembre 2012



A PROPOS DU SROS AMBULATOIRE

Le schéma régional d'organisation des soins (SROS) constitue un outil pour déployer une stratégie cohérente de l'offre de soins de premier recours dans une région.

Le Législateur, par la loi HPST du 21 juillet 2009, a en effet donné aux Agences Régionales de Santé une compétence en matière d'organisation du secteur ambulatoire décrite dans le volet ambulatoire du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS).

L'article L.1434-7 du code de la santé publique prévoit par ailleurs que les **zones de mise en oeuvre des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition** des professionnels de santé, des maisons de santé, des pôles de santé et des centres de santé sont déterminées par l'ARS dans le schéma régional d'organisation sanitaire.

En Rhône Alpes, le SROS ambulatoire a été publié en juillet 2012 : il définit des **zones fragiles pluriprofessionnelles et des zones de vigilance, qui constituent 2 niveaux gradués d'intervention et d'accompagnement.**

Les cartes des zones fragiles pluriprofessionnelles et des zones de vigilance sont fournies page suivante.

Site de la mairie de Bourg Argental :
www.bourgargental.fr

Où en est-on ?

La réunion qui s'est tenue le 11 octobre 2012 a réuni 10 professionnels de santé ou représentants d'établissements et 10 élus. Le **recensement des besoins en surfaces** qui a été réalisé durant l'été auprès des professionnels de santé, et dont le taux de retour a été de 58 %, a permis d'établir 2 scénarii immobiliers caractérisés chacun par des surfaces et un coût associé :

- un scénario « a minima », dont l'objet se limite à organiser le regroupement d'un nombre réduit de professionnels de santé, sans qu'il y ait à la base un projet de santé : ce type de scénario ne répond néanmoins pas au cahier des charges des maisons et pôles de santé
- un scénario « cible », dont l'ambition est d'organiser le regroupement d'une dizaine de professionnels de santé autour d'un projet de santé, dans le cadre d'une MSP : ce type de scénario répond au cahier des charges des maisons et pôles de santé, il permet d'envisager de surcroît des coopérations avec d'autres PS et établissements, sous la forme d'un pôle de santé.

A la date, le nombre de PS intéressés ne permet pas encore de valider la faisabilité du scénario cible.

Au cours des échanges, il a été évoqué :

- le classement d'une majorité des communes du canton de Bourg Argental **en zone de vigilance** dans le cadre du SROS* ambulatoire régional,
- le **coût de la structure envisagée** sur l'îlot Paulet, produit et présenté par le cabinet Somival, l'ensemble de ces éléments étant disponible sur demande directement auprès du cabinet Somival (*coordonnées en bas de page*)
- l'**intérêt à tendre vers le scénario cible en MSP** : pour cela, il est apparu nécessaire de valider à nouveau le positionnement des PS du territoire à l'égard d'un tel projet
- le **soutien de la mairie** à la mise en place d'une MSP, qui mettrait tout en œuvre pour réaliser ce scénario dans des conditions acceptables pour tous

Que va-t-il se passer à présent ?

Le cabinet Diotima va procéder à présent à la rédaction de son analyse de fin de mission : **ce rapport fournira des éléments tangibles concernant l'opportunité et la faisabilité de création d'une MSP sur l'îlot Paulet.** Ce rapport servira de base à la mairie pour statuer sur la suite du projet. La faisabilité d'un tel projet étant majoritairement basée sur l'intérêt des PS actuellement en place pour ce type d'organisation, il est décidé en fin de réunion :

- d'organiser une **réunion spécifique de restitution à l'attention des médecins** de Bourg Argental, afin de s'assurer de la bonne information de chacun : cette rencontre sera organisée par la mairie avec l'appui du cabinet Diotima
- de procéder à un **ultime sondage auprès des PS** pour valider une position définitive de leur part : ce sondage sera diligenté par le cabinet Diotima

Selon les positionnements qui seront recueillis, une réunion d'information pourra être organisée pour conclure l'étude Santé du cabinet Diotima : à cette occasion, il sera présenté des **exemples concrets de Maisons ou Pôles de Santé Pluriprofessionnels en fonctionnement**, afin de permettre aux acteurs de percevoir plus précisément les modes de fonctionnement en vigueur et les bénéfices pouvant être attendus.

Vos contacts

Mairie de Bourg Argental : 04 77 39 61 34, mairie@bourgargental.fr

Le cabinet d'étude chargé de l'étude Santé : Véronique Ravon (06 74 35 33 08), veronique.ravon@diotima-conseil.com

Le cabinet d'étude chargé de l'étude immobilière : Alain Thébault, (06 87 70 46 40), alain.thebault@somival.fr



► **Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP) :** Une MSP assure, sur un même lieu, un ensemble de services de santé, principalement des soins de premier recours. Une MSP peut participer à des actions de santé publique ainsi qu'à des actions de prévention et d'éducation pour la santé et à des actions sociales. Les professionnels exerçant en maison de santé élaborent un projet de santé, témoignant d'un exercice coordonné et conforme aux orientations des schémas régionaux. (Source : article 39 loi HPST).

► **Pôle de Santé :** un pôle de santé peut être constitué « entre des professionnels de santé, le cas échéant de maisons de santé, de centres de santé, de réseaux de santé, d'établissements de santé, d'établissements et de services médico-sociaux, des groupements de coopération sanitaire, et des groupements de coopération sociale et médicosociale ». Il assure des activités de soins de premier recours, le cas échéant de second recours, et peut participer aux actions de prévention, de promotion de la santé et de sécurité sanitaire. territoriaux de plusieurs formes.

Site de la mairie de Bourg Argental :
www.bourgargental.fr

Extraits du SROS Rhône Alpes –ARS Rhône Alpes –Juillet 2012

« Les zones « fragiles pluriprofessionnelles » sont déterminées au niveau de la commune, pour les municipalités de moins de 100 000 habitants et au niveau des IRIS de l'INSEE pour les grandes villes de la région.

Elles sont limitées en nombre au regard d'un seuil de population fixé pour la région par le ministère. Ce seuil est déterminé au regard de la part de la population régionale vivant dans un bassin de vie, dont la densité de médecins généralistes est inférieure à 30% du taux national. Pour Rhône-Alpes, ce seuil est estimé par le ministère à 10% de la population régionale soit 611 723 habitants.

Pour déterminer ces zones fragiles, l'ARS s'est basée, autour des **pôles structurants** repérés sur la région, sur une **analyse regroupant plusieurs composantes** (repérage des territoires ruraux ou urbains, approches populationnelles et de l'offre)

La démarche poursuivie vise à maintenir l'offre de santé existante et attirer de nouveaux professionnels dans les zones fragiles, et à définir des territoires d'actions cohérents en matière de 1er recours à partir des pôles de proximité.

...

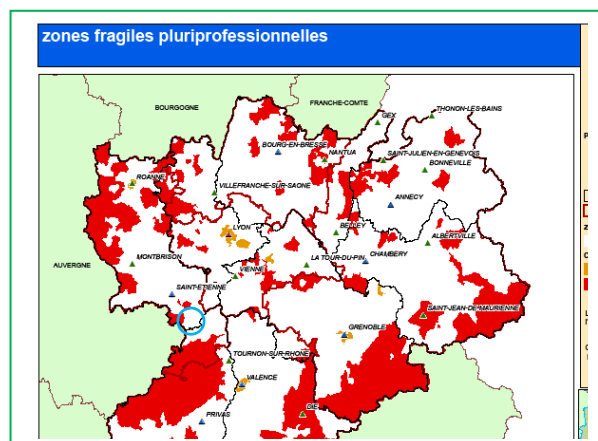
Les zones dites de « vigilance » concernent des zones où le niveau de risque de désertification médicale est moins immédiat.

...

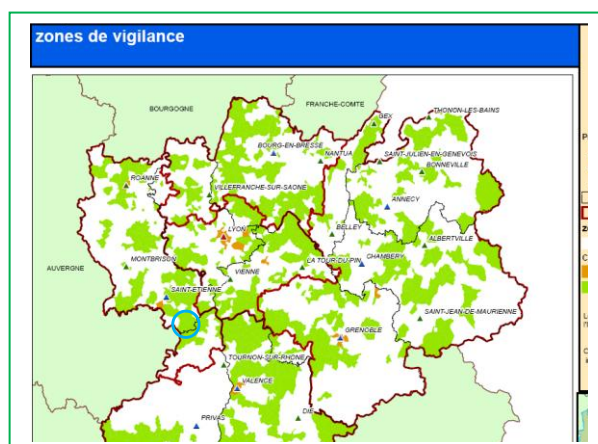
« Si les projets d'installation et de regroupements des professionnels de santé sous la forme de maison, de pôle, ou de centre de santé, seront **prioritairement encouragés, notamment financièrement, sur les zones « fragiles pluriprofessionnelles », il conviendra parfois sur des zones dites de « vigilance », lorsque le risque s'avère réel, de soutenir également un projet émergent intéressant ».**



Le canton de Bourg Argental n'est pas recensé au titre de zone « fragiles pluriprofessionnelles »



Cependant, l'examen de la carte des « zones de vigilance » révèle un nombre important de communes « en vigilance », au sein du canton de Bourg Argental ou au sein des cantons limitrophes. Cette configuration renforce l'intérêt de l'étude en cours sur la question de l'organisation des soins de 1^{er} recours .



Vos contacts

Mairie de Bourg Argental : 04 77 39 61 34, mairie@bourgargental.fr

Le cabinet d'étude chargé de l'étude Santé : Véronique Ravon (06 74 35 33 08), veronique.ravon@diotima-conseil.com

Le cabinet d'étude chargé de l'étude immobilière : Alain Thébault, (06 87 70 46 40), alain.thebault@somival.fr